

**CAP SECRETAIRES ADMINISTRATIFS**  
**22 MAI 2013**  
**DECLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

Devons-nous revenir sur l'absence de versement aux services judiciaires de la prime de 150 € accordée en 2011 en compensation du retard pris dans la mise en œuvre du NES pour les SA ? Allons-nous en voir la concrétisation sur 2013 ?

Devons-nous à nouveau réclamer le panorama des primes versées sur l'ensemble du ministère, demande maintes fois renouvelée sans succès ?

L'UNSa JUSTICE déplore que l'administration sur ces éléments n'apporte aucune réponse ! Sur ce sujet comme sur d'autres, notre organisation insiste et revendique que l'administration fasse œuvre de diligence et communique plus largement sur ses intentions en matière de gestion des Personnels des corps communs !

Pour exemple, l'UNSa JUSTICE a demandé à plusieurs reprises la réécriture de la circulaire permanente organisant la mobilité des Personnels, ce afin d'améliorer les critères et notamment le barème. Le groupe de travail ad hoc s'est réuni en février 2013. A ce jour nous n'avons eu aucune nouvelle des suites données à cette première rencontre. Qu'en est-il ? Les modifications présentées notamment par l'UNSa JUSTICE ont-elles été prises en considération ? Nous attendons qu'une nouvelle rencontre permette soit d'approfondir le travail engagé soit d'éclairer les organisations syndicales sur les choix opérés !

Concevez qu'il est difficile d'aller au-delà des déclarations de principe lorsque l'administration n'affiche aucune volonté de dialoguer.

Sur le plan purement technique donc,

L'UNSa JUSTICE souhaite qu'un état des lieux de l'expérimentation saisie des vœux par voie dématérialisée soit dressé

En effet, des agents ont eu des difficultés pour postuler : des observations sur le livret en marge des candidatures d'agents démontrent que le processus mérite d'être mieux expliqué. Par ailleurs, certains agents n'ont pu cocher la case rapport social. Ces difficultés et d'autres ont incité certains collègues à procéder classiquement par le dépôt d'une demande de mutation papier !

Enfin, nous souhaiterions que le déroulé soit organisé dans l'ordre croissant

Enfin notre délégation réitère sa demande de ne plus avoir mention des PSDV sur le déroulé, cette mention pouvant perturber le travail de positionnement d'agents sur les postes libérés ( tiroir examiné puis PSDV qui se révèle être le même poste étudié en fin de tableau).

Les élues CAP S.A. UNSa JUSTICE